

COMMUNE DE BOURLON
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
17/11/2011

PRESENTS : MM. BOYER – LEROUGE – CUVILLIER – MERCIER – CARPENTIER – BRUEZ – MASSON – LAUDE – LECHAPTOIS - WIART
MMes CATTIAUX – COUVREUR – LAGEAT – CACHEUX - COQUART

1°) Rémunération de l'agent administratif :

Considérant le travail effectué par Mme Isabelle BESANCON adjointe administratif et notamment la présence en dehors des heures de service légales pour diverses raisons, Monsieur le Maire propose de lui octroyer à compter du 1^{er} novembre 2011 :

- une indemnité de préfecture de 1.143,37€ avec un coefficient multiplicateur de 0,80% soit une somme de 914,70€ brute payable sur 12 mois
- une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 59,10 euros bruts mensuels

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

2° Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre adressée le 28 octobre 2011 par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.

Ce courrier précise que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) a, le 24 juin 2011, émis un avis défavorable au projet de fusion de la C.A.C avec notamment la Communauté de Communes de Marquion et que compte tenu de cet avis défavorable, Mr Le Préfet abandonne sa proposition. Néanmoins et eu égard à la nécessité de modifier le Schéma Départemental, il informe avoir présenté un amendement au projet initial consistant en la fusion des communautés de communes de Marquion, de l'Osartis et de L'enclave.

Monsieur le Maire indique que :

- la CCM est viable dans son périmètre actuel, que ses intérêts communs avec la Communauté de Communes de l'Osartis se limitent au SCOT, que le pôle péri-urbain formé autour de Vitry en Artois n'est pas parmi ceux impactant la très grande majorité des communes composant la CCM
- la CCM se situe à la limite du Département du Pas-de-Calais, qu'elle est limitrophe avec la Communauté de Communes de l'Enclave avec qui elle présente des similitudes qui ne sont plus à démontrer

En considération de tous ces éléments, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de :

- rejeter le projet d'amendement de Mr le Préfet du Pas-de-Calais visant à fusionner les communautés de communes de Marquion et d'Osartis
- proposer l'intégration de la Communauté de Communes de l'Enclave dans le périmètre actuel de la CCM
- dire que les discussions éventuelles pour une fusion devront se faire avec l'ensemble des EPCI limitrophes à ladite communauté

Proposition acceptée à l'unanimité

3°) Instauration possible de la Taxe d'Aménagement en cas de construction nouvelle :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour financer les équipements publics des Communes, la Loi a instauré une Taxe d'Aménagement en remplacement de diverses taxes dont la Taxe Locale d'Équipement (TLE) et des participations.

Cette nouvelle taxe sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012

Il propose d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la Taxe d'Aménagement avec un taux de 1%, sachant que ce taux peut être revu annuellement.

Proposition acceptée à l'unanimité.

4° Instauration d'une redevance en cas d'enlèvement d'animaux errants :

Monsieur le Maire expose que de plus en plus souvent les services communaux sont sollicités pour la prise en charge d'animaux errants sur le territoire communal et que les coûts de mise en fourrière sont de plus en plus élevés.

Il propose à l'Assemblée la mise en place d'un tarif à la charge des propriétaires des animaux errants, soit 90 euros au titre des frais de prise en charge et 20 euros au titre des frais journaliers de garde.

Proposition acceptée à l'unanimité.

5°) Décision sur l'affectation du logement de l'école maternelle :

Monsieur le Maire expose que le logement de l'école maternelle est actuellement vacant et qu'il souhaite y créer un commerce de proximité avec un point poste au rez de chaussée et un logement à l'étage.

Le commerce de type Coccimarket serait exploité par un couple de la région de Solesmes avec lequel des contacts ont été pris.

Des études de marché ont par ailleurs été réalisées par la Société Coccimarket, elles démontrent que ce commerce serait viable.

Monsieur le Maire précise par ailleurs qu'avant toute chose des travaux doivent être entrepris. Une estimation du coût de ceux-ci s'élève à la somme de 240.000 euros à laquelle il faudrait ajouter 5.000 euros au titre des frais divers (architecte, ouverture de comptes ...)

Il précise également qu'une subvention du FISAC pourrait être accordée à hauteur de 30% pour les travaux relatifs à la surface commerciale (hors honoraires et frais de couverture) et de 40% pour les travaux relatifs à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Compte tenu de ces aides, le besoin financier ne serait plus alors que de 205.000 euros.

Sur la base d'un prêt à 4,47% environ, les annuités s'élèveraient à la somme de 19.160 euros (en capital et intérêts).

Par contre ce projet entraînerait la fermeture du bureau de poste et par là même la perte du loyer. Cependant cette perte de loyer serait comblée par le loyer versé pour la partie commerciale de l'immeuble soit environ 300 euros et pour la partie habitation (environ 500 euros)

Proposition acceptée à l'unanimité.

6°) Recensement : recrutement de deux agents :

Monsieur le Maire indique qu'un recensement de la population sera réalisé du 19 janvier au 18 février 2012. Pour que cette mission soit menée à bien deux agents recenseurs sont nécessaires. Il propose par conséquent la création de deux emplois d'agents recenseurs

Proposition acceptée l'unanimité.

7°) Décisions relatives :

- au colis de Noël des employés communaux : Monsieur le Maire propose d'attribuer, comme les autres années, un colis de Noël à l'ensemble du personnel communal pour une valeur de 35 à 40 euros.
Proposition acceptée à l'unanimité
- au repas de Noël de l'école Victor Hugo : celui-ci aura lieu le jeudi 15 décembre 2011 à 12 heures. Monsieur le Maire propose de fixer la participation à la somme de 4€ par personne.
Proposition acceptée à l'unanimité

8°) Divers :

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de remerciements de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Pas de Calais suite à l'octroi d'une subvention de 30 euros.

Monsieur le Maire indique avoir reçu du Secours Catholique une demande de subvention de 600 euros. Dans ce courrier l'Association précise également avoir réalisé pour la commune un soutien matériel à hauteur de 1.104,46 euros, un soutien alimentaire par la fourniture de 16 colis d'une valeur moyenne de 15,85 euros et 5 interventions au niveau d'un soutien vestimentaire.

L'Assemblée décide de réexaminer la demande de subvention au moment de la mise en place du budget.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la réception du contrat de bail avec la Société Orange.

Le Maire
Jean-Luc BOYER